



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 66197

Texte de la question

M. Léonce Deprez se référant à sa question écrite n° 60437 du 30 avril 2001, demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser les perspectives de publication des décrets prévoyant d'élargir l'accès aux aides à l'installation aux candidats jusqu'à quarante ans et aux pluriactifs en zone de plaine et relatifs aux conditions de capacité professionnelle à satisfaire pour les jeunes candidats à l'installation dans les départements d'outre-mer. Cette action concerne les jeunes agriculteurs conformément aux annonces faites le 15 mai 2000.

Texte de la réponse

Le 15 mai 2000, 21 mesures pour relancer la politique de l'installation ont été annoncées. Les premières mesures ont été mises en oeuvre dès l'automne 2000 notamment celles qui sont destinées à faciliter la transmission des exploitations et l'installation progressive. Le décret n° 2001-715 du 27 juillet 2001 élargit les conditions de capacité professionnelle dans les DOM. Conformément à l'article R. 348-3 du code rural, les candidats à l'installation dans les départements d'outre-mer (DOM), nés avant le 1er janvier 1976, devaient être titulaires, pour prétendre à ces aides, du brevet de technicien agricole (BTA) ou d'un diplôme de niveau équivalent à compter du 1er janvier 2001. Ce décret prévoit désormais que ces jeunes justifieront de la capacité professionnelle dès lors qu'ils seront en possession d'un diplôme d'un niveau équivalent au brevet d'études professionnelles agricoles (BEP) ou au brevet professionnel agricole (BPA). Les candidats nés après le 1er janvier 1976 devront être titulaires du BTA. Ces nouvelles dispositions mettent ainsi à parité les jeunes agriculteurs des DOM avec ceux de la métropole, pour lesquels un dispositif similaire existe déjà avec pour date pivot le 1er janvier 1971. Le décret relatif aux aides à l'installation qui élargit l'accès des aides publiques aux pluriactifs en zone de plaine et aux personnes âgées de moins de 40 ans a été publié au Journal officiel le 3 octobre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66197

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5387

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6311